

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 22 janvier 2010 portant désignation du site Natura 2000 Crau centrale - Crau sèche (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0815836A

Le ministre d'Etat, ministre de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre de la défense et la secrétaire d'Etat chargée de l'environnement,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Crau centrale - Crau sèche » (zone spéciale de conservation FR 9301595) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/150 000 ainsi que sur les quatorze cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département des Bouches-du-Rhône : Arles, Aureille, Eyguières, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Lamanon, Miramas, Mouriès, Saint-Martin-de-Crau, Salon-de-Provence.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation de site Natura 2000 Crau centrale - Crau sèche figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Art. 3. – La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la directrice des affaires juridiques au ministère de la défense sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 22 janvier 2010.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'environnement,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat,*
JEAN-LOUIS BORLOO

*Le ministre de la défense,
HERVÉ MORIN*

*La secrétaire d'Etat
chargée de l'environnement,
CHANTAL JOUANNO*

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR9301595 CRAU CENTRALE - CRAU SECHE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- | | | |
|------|---|---|
| 3170 | * | Mares temporaires méditerranéennes |
| 6220 | * | Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> |
| 6420 | | Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> |
| 6510 | | Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) |
| 92A0 | | Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> |
| 9340 | | Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythi</i>
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1302	Rhinolophe de Méhely	<i>Rhinolophus mehelyi</i>
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>
1316	Vespertilion de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>

Amphibiens et reptiles

- | | | |
|------|------------------|-------------------------|
| 1220 | Cistude d'Europe | <i>Emys orbicularis</i> |
|------|------------------|-------------------------|

Poissons

- | | | |
|------|---------|-------------------------|
| 1131 | Blageon | <i>Leuciscus soufia</i> |
|------|---------|-------------------------|

Invertébrés

1044 Agrion de Mercure
1041 Cordulie à corps fin
1088 Grand Capricorne
1083 Lucane cerf-volant

Coenagrion mercuriale
Oxygastra curtisii
Cerambyx cerdo
Lucanus cervus

Plantes

aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement

Fait à Paris, le **22 JAN. 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

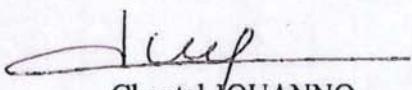


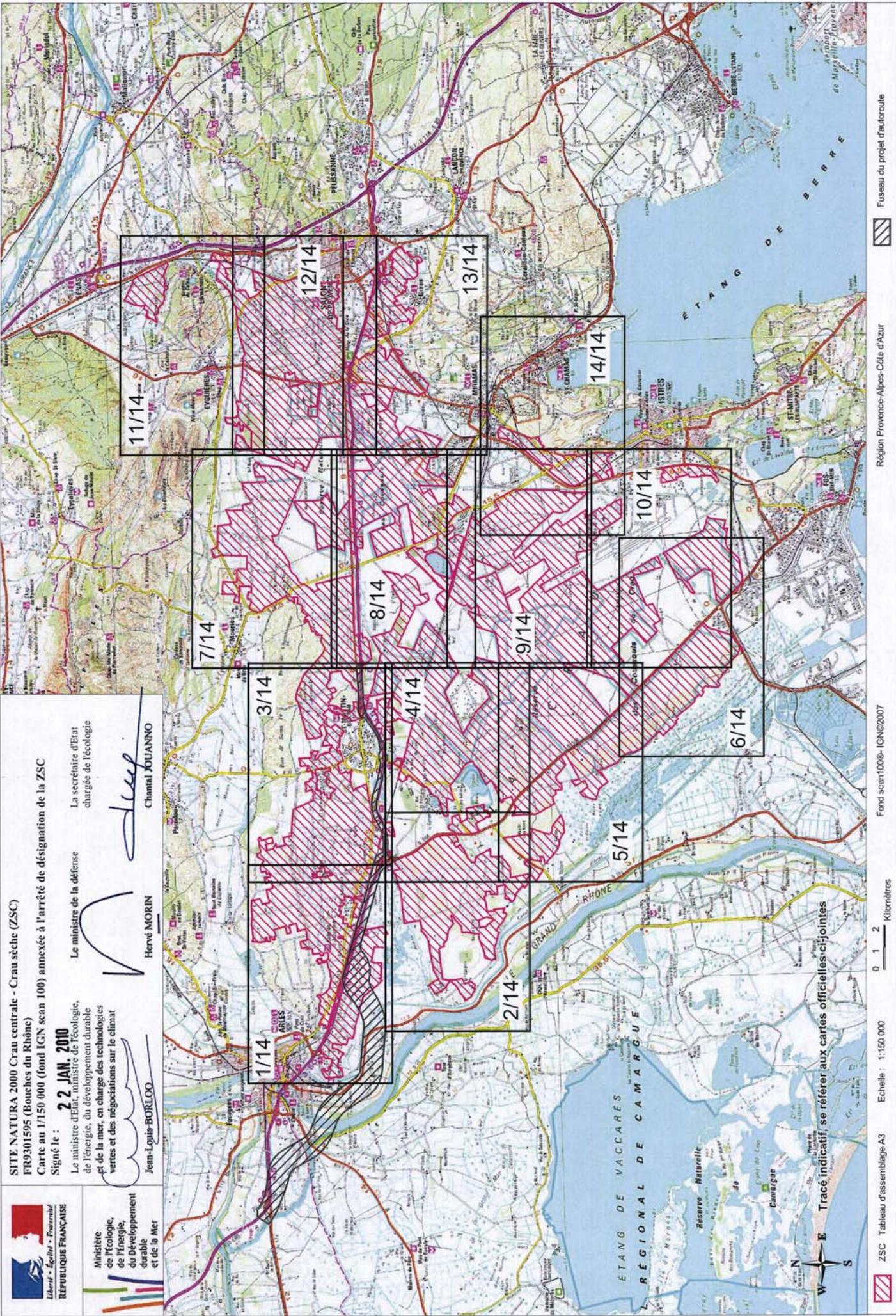
Jean-Louis BORLOO

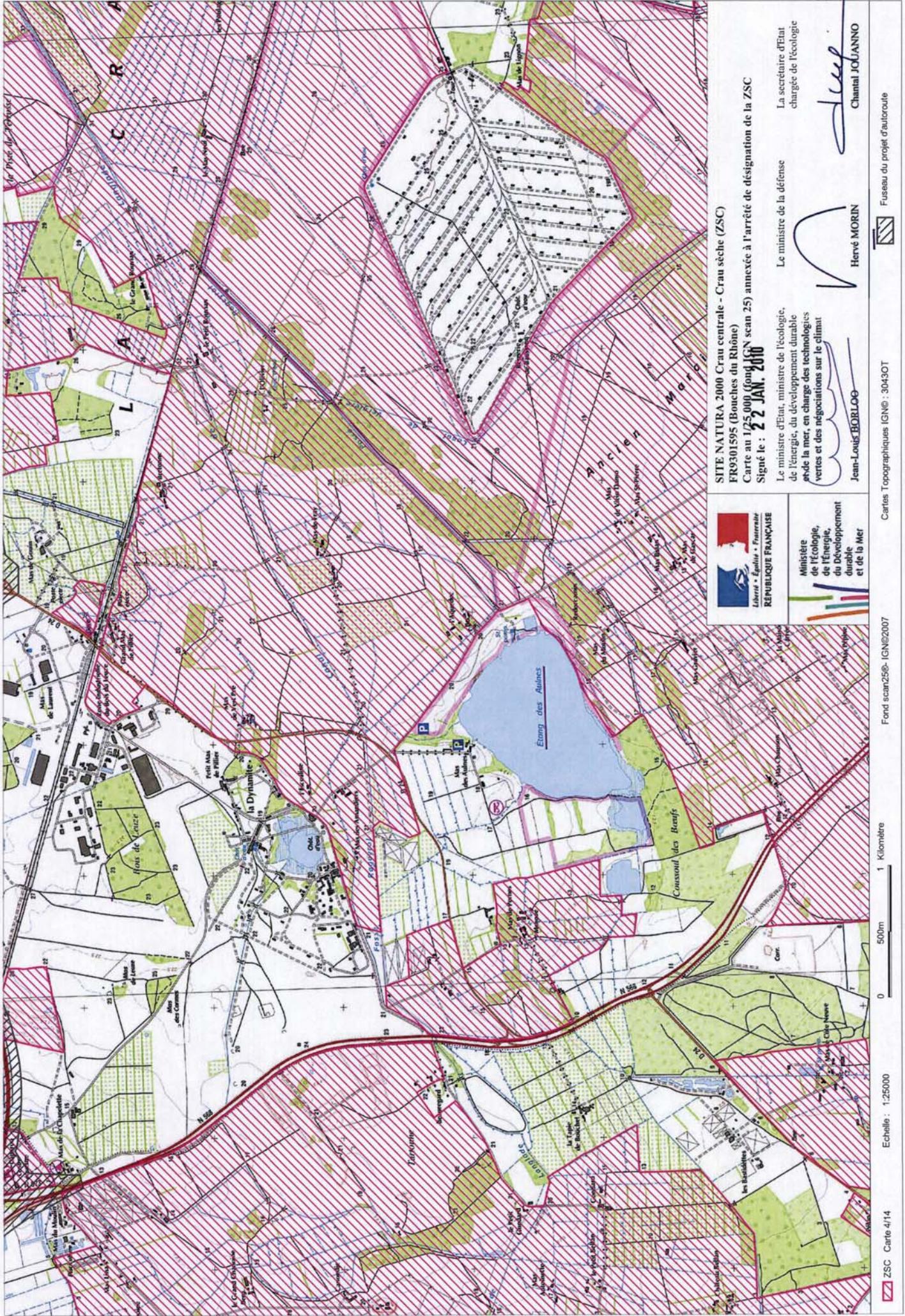
Le ministre de la défense

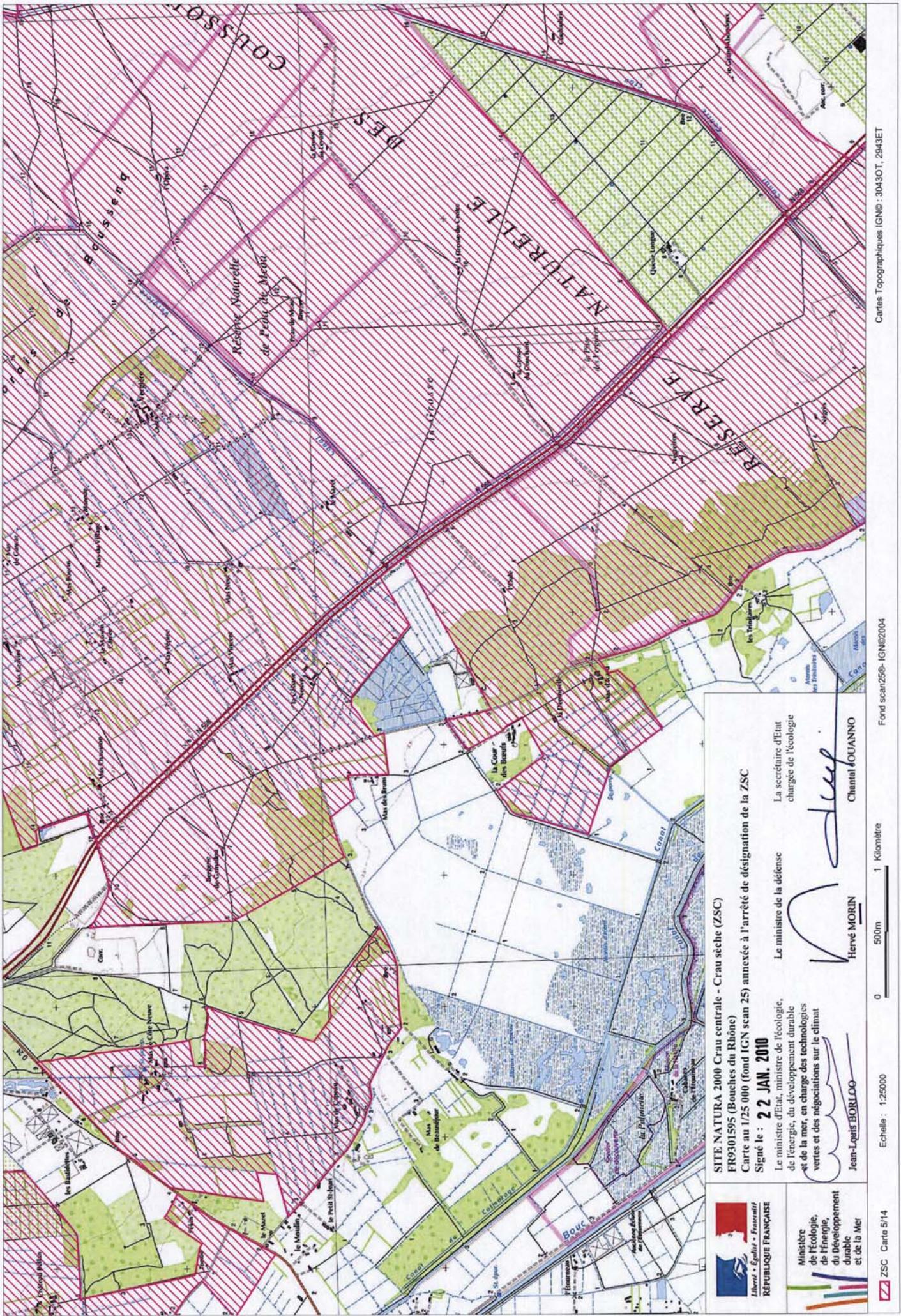

Hervé MORIN

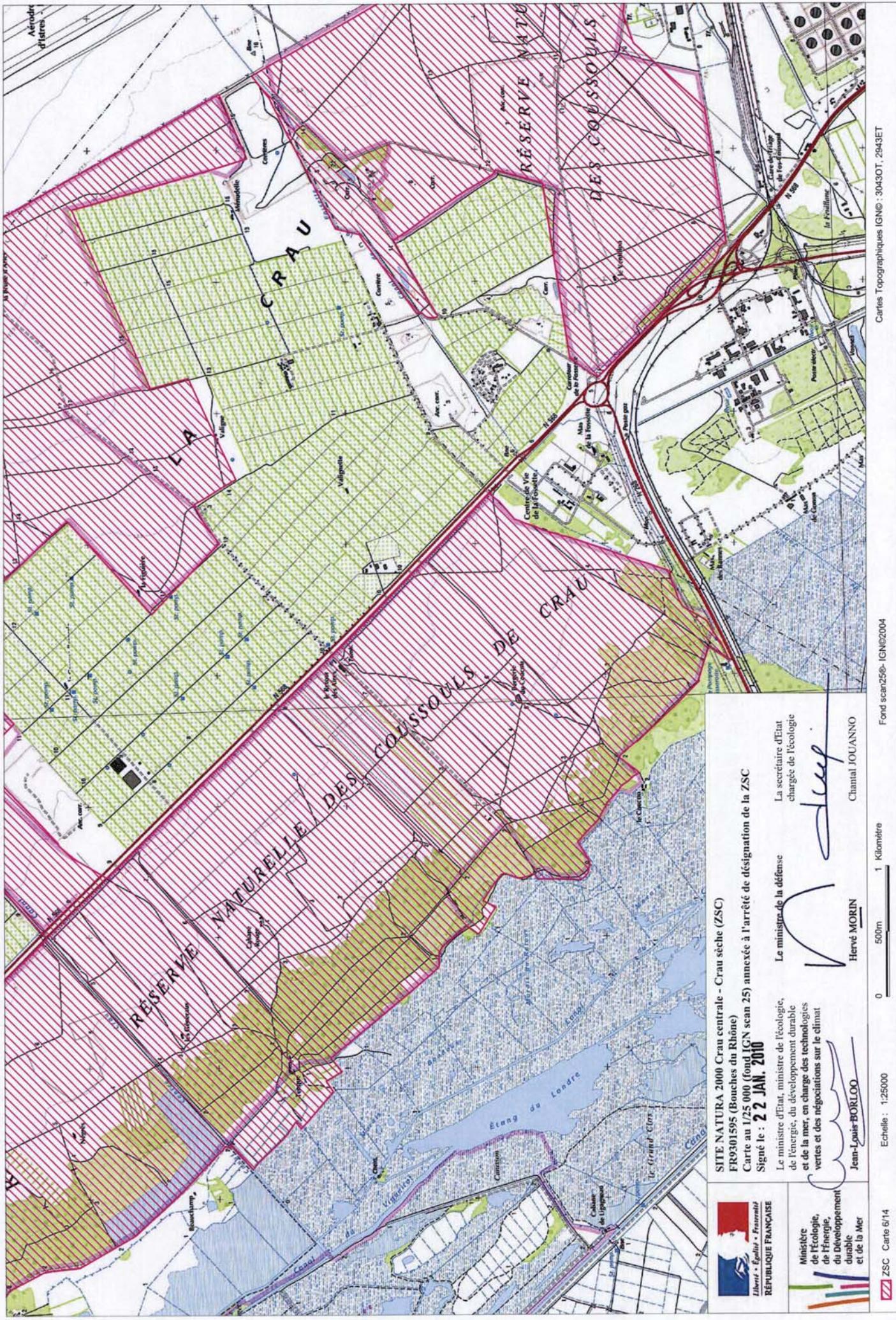
La secrétaire d'État chargée de l'écologie


Chantal JOUANNO









SITE Natura 2000 Crau centrale - Crau sèche (ZSC)

FR9301595 (Bouches du Rhône)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le : **22 JAN. 2010**

Le ministre de la défense

La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie

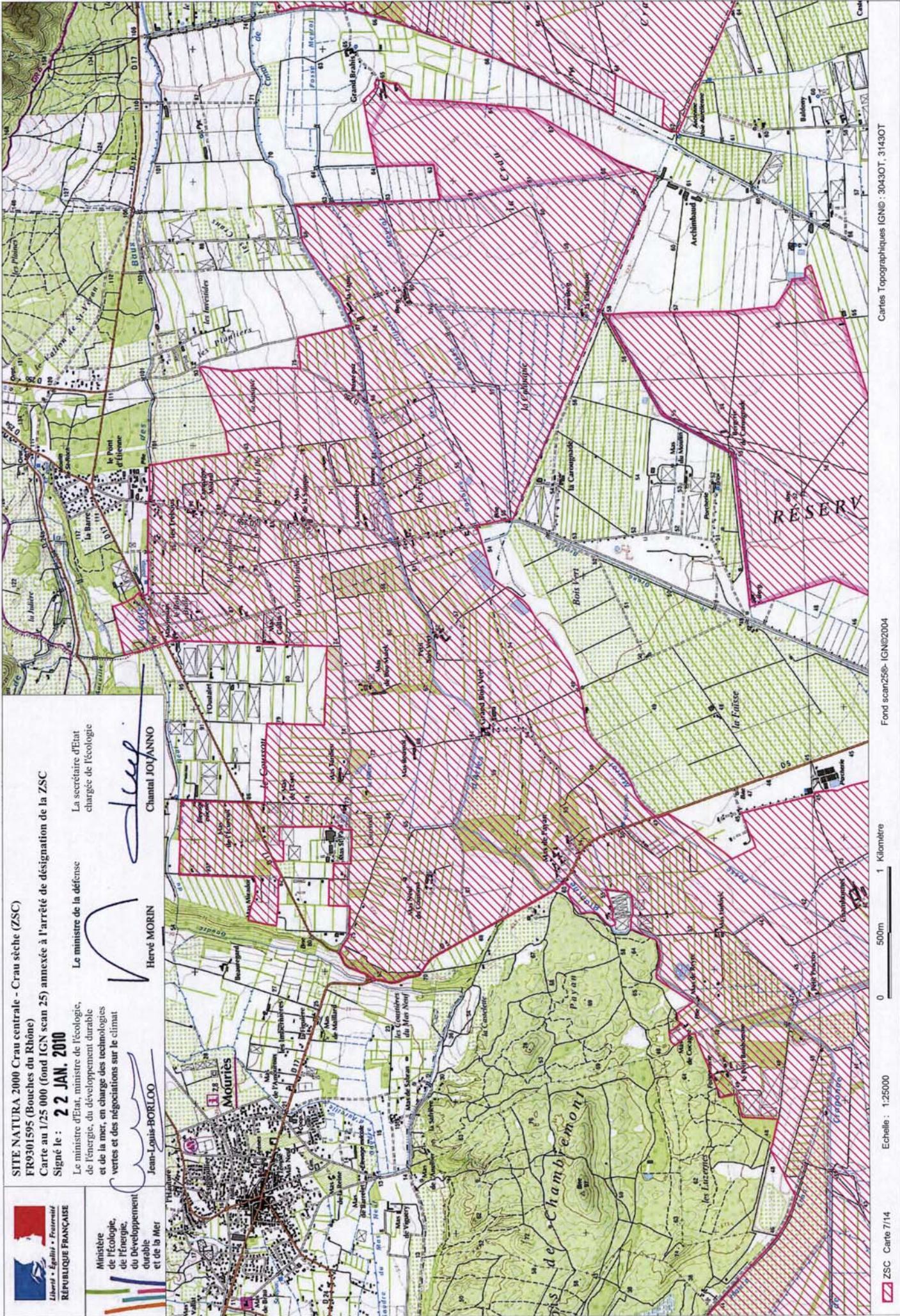
[Signature]

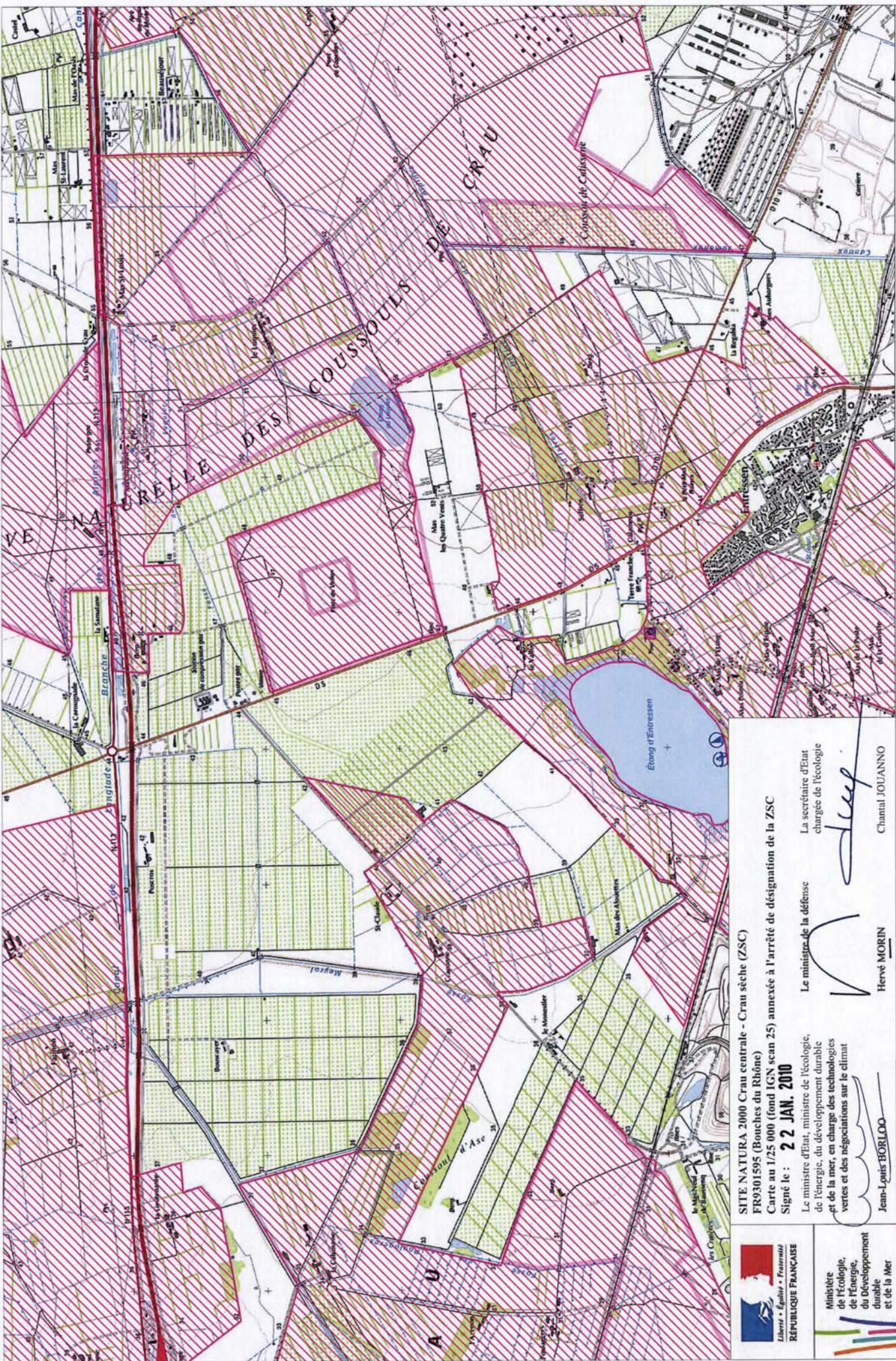
Hervé MORIN

Jean-Louis BORLOO

Ministère de l'Énergie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





SITE Natura 2000 Crau central



Le ministre de la défense

La secrétaire d'Etat
chargée de l'école

Chapitre 1

V

- 1 -

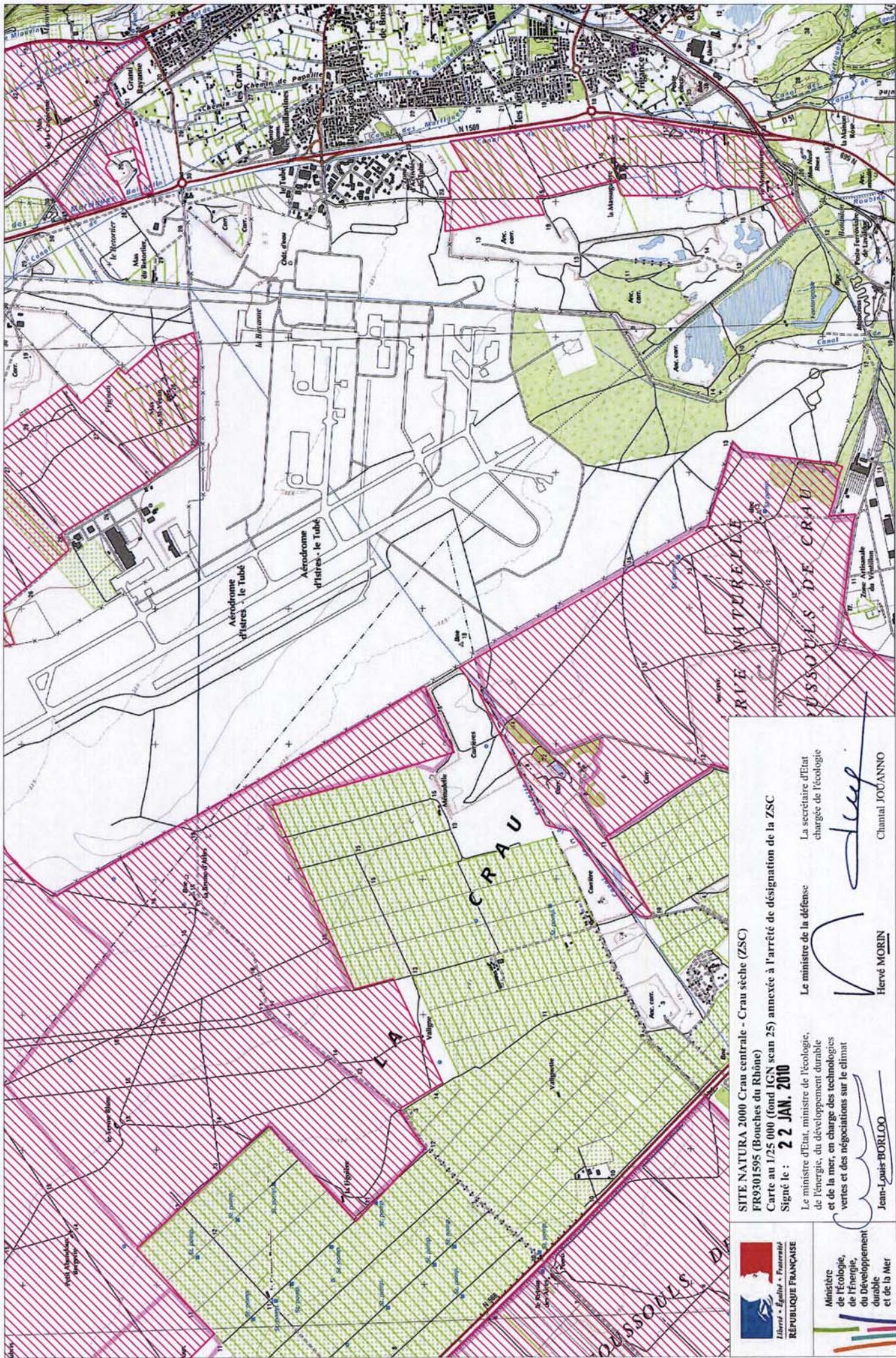
Hervé MORIN

4 Kid

ZSC Castle 8/14

Fond scan25®-IGN©2004

Cartes Topographiques IGN® : 3043OT, 3143OT



SITE NATUREA 2000 Crau centrale - Crau sèche (ZSC)

FR9301595 (Bouches du Rhône)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le : **22 JAN. 2010**

Le ministre de la défense

[Signature]

Hervé MORIN

La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie

[Signature]

Chantal JOURANNO

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de la mer, en charge des technologies
vertes et des négociations sur le climat

Signé le : **22 JAN. 2010**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de la Mer



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRaternité

république française

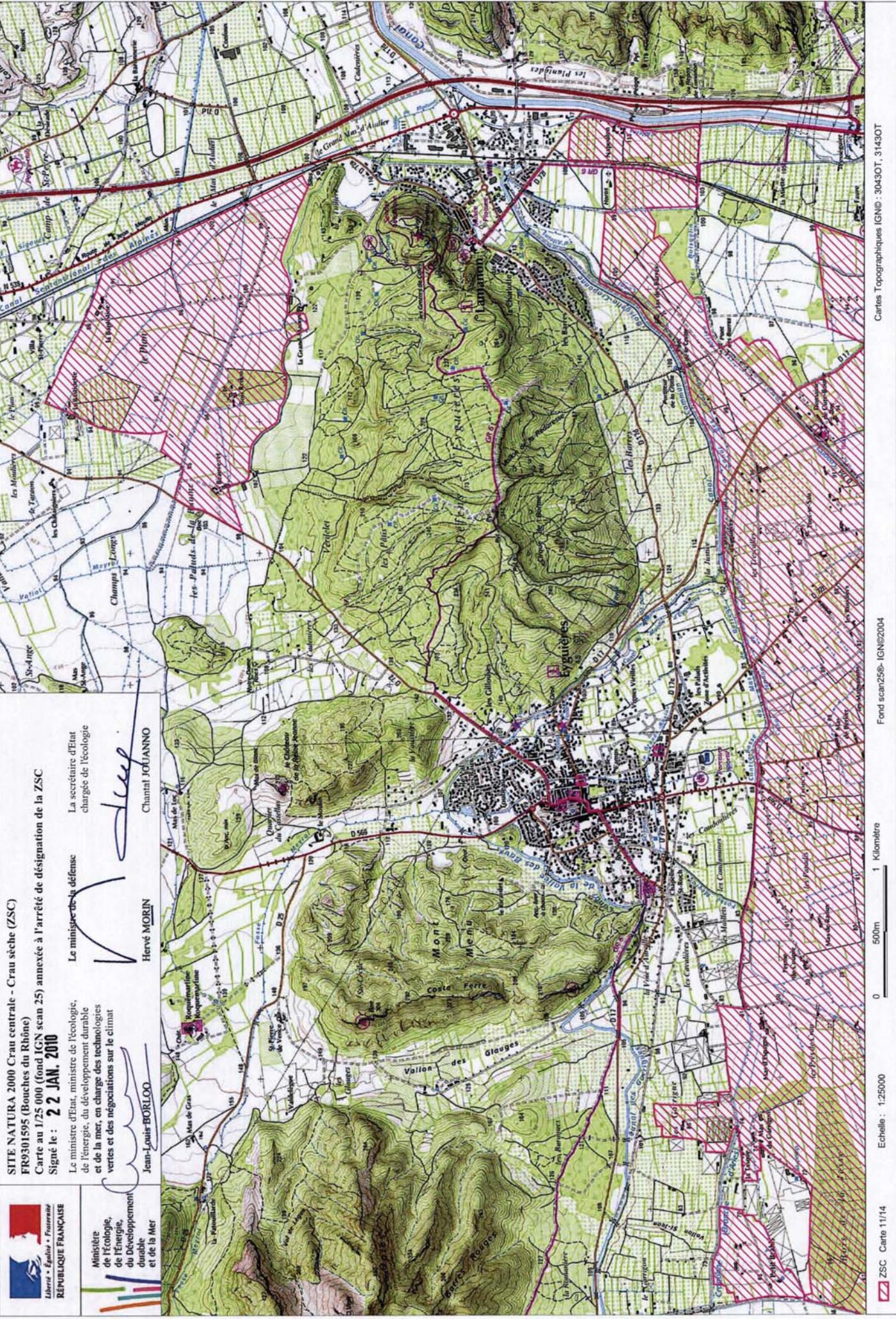
Jean-Louis BORLOO

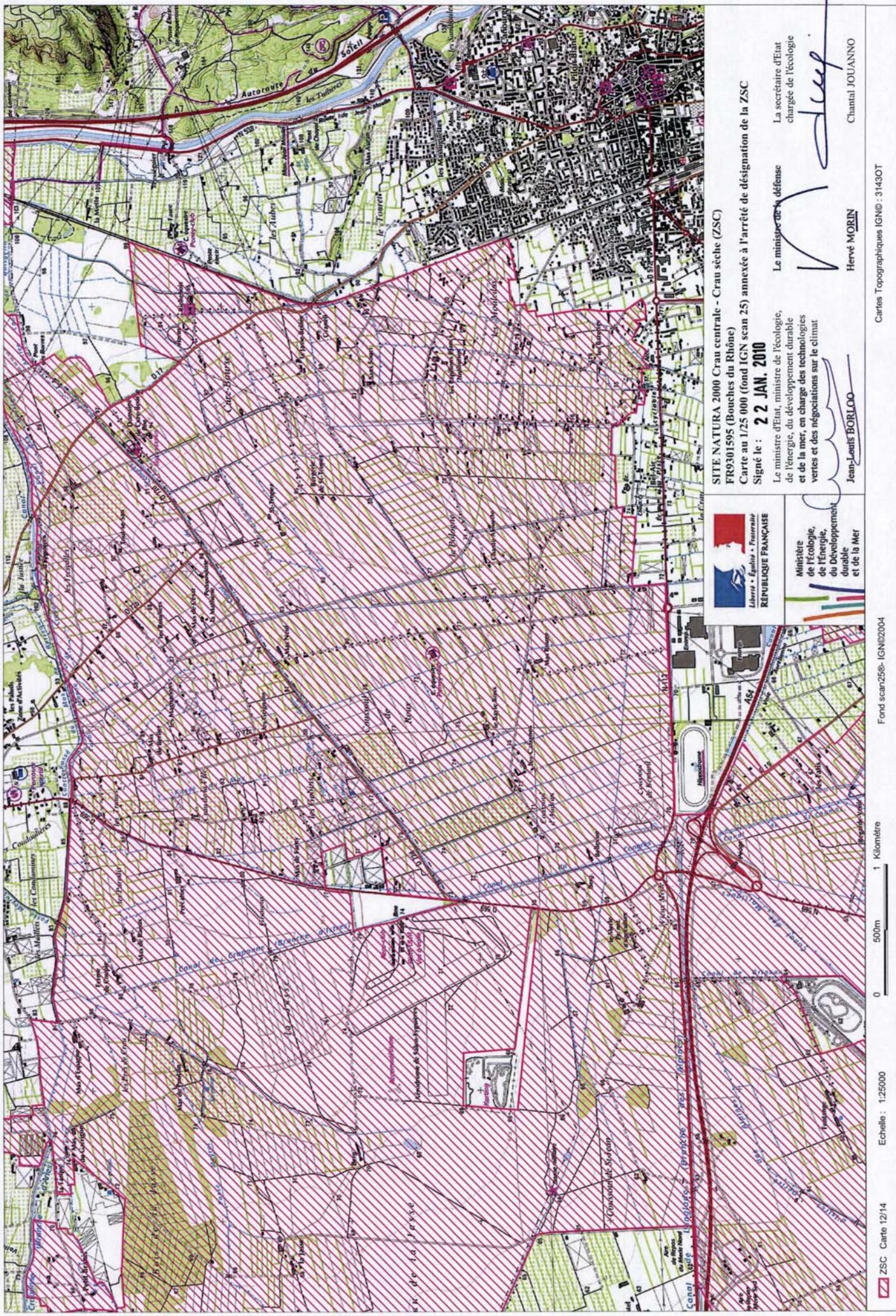
Echelle : 1:25000

0 500m

Fond scan25@. IGN©2004

Cartes Topographiques IGN® - 30430T, 30440T





SITE NATURA 2000 Crau centrale - Crau sèche (ZSC)
FR0301595 (Bouches du Rhône)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le : 22 JAN. 2010

La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie
Jean-Louis Borloo

Le ministre de la défense

Hervé MORIN

Chantal JUANNO

La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie
Jean-Louis Borloo

Le ministre de la défense

Hervé MORIN

Chantal JUANNO

La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie
Jean-Louis Borloo

Le ministre de la défense

Hervé MORIN

Chantal JUANNO

